



Traité avec les Innus: une priorité pour Legault d'ici mars

Par Guillaume Roy, Initiative de journalisme local | 27 septembre 2022



François Legault a rencontré les chefs de Mashtueiatsh, d'Essipit et de Nutashkuan. (TIRÉE DE TWITTER, CAQ/TIRÉE DE TWITTER, CAQ)

Le premier ministre sortant, François Legault, s'est engagé à signer un traité avec les communautés innues de Mashtueiatsh, d'Essipit et de Nutashkuan d'ici le 31 mars 2023, lors d'une rencontre tenue mardi, à Sept-Îles. Le chef de la Coalition avenir Québec (CAQ) a aussi promis que le traité sera compatible avec la déclaration des Nations Unies sur les peuples autochtones.

Gilbert Dominique, Martin Dufour et Réal Tettaut, chefs de Mashteuiatsh, d'Essipit et de Nutashkuan, ont rencontré François Legault mardi après-midi, avec la candidate caquiste dans Duplessis, Kateri Champagne Jourdain, originaire de la communauté innue de Uashat Mak Mani-utenam.

« On a eu une très bonne rencontre sur le dossier de la négociation territoriale globale, a soutenu le chef Dominique par téléphone, à la sortie de la rencontre. Je suis très optimiste d'en arriver à un traité, parce que le premier ministre s'est engagé à faire du dossier une priorité dans son prochain mandat. C'est inspirant pour la suite des choses. »

Lors de la mêlée de presse tenue après la rencontre, le premier ministre sortant a tenu un discours similaire. « On devrait, dans les prochains mois, au plus tard le 31 mars 2023 – on s'est donné ça comme objectif –, signer un traité qui serait historique, a mentionné François Legault. Les négociations vont très bien. »



De gauche à droite : Ian Lafrenière, ministre responsable des Affaires autochtones, le chef Martin Dufour, le premier ministre sortant, François Legault, le chef Gilbert Dominique et le chef Réal Tettaut.
(COURTOISIE/COURTOISIE)

De plus, le chef de la CAQ s'est engagé à ratifier une entente qui sera compatible avec la déclaration des Nations Unies sur les peuples autochtones, a souligné Gilbert Dominique. François Legault a toutefois été plus évasif devant les journalistes. « Il faut essayer de respecter les principes de la déclaration ONU. Il faut qu'on reconnaissse le territoire, sans prendre risque que le territoire soit divisible et sans qu'il y ait de droit de veto automatique, mais qu'on ait un vrai partenariat », a-t-il soutenu, ajoutant qu'il souhaite établir des partenariats et travailler de nation à nation avec les 50 communautés autochtones du Québec.

Selon Gilbert Dominique, l'engagement de François Legault vient régler les plus grands irritants pour mener à la signature d'un traité, car la déclaration de l'ONU sur les peuples autochtones reconnaît le droit à l'autodétermination et la reconnaissance des droits ancestraux sur le territoire, deux dossiers qui achoppaient toujours lors des négociations avec Québec.



François Legault a rencontré les chefs de Mashteuiatsh, d'Essipit et de Nutashkuan, Gilbert Dominique (deuxième à droite), Martin Dufour et Réal Tettaut, mardi, en compagnie d'autres intervenants. (TIRÉE DE TWITTER, CAO/TIRÉE DE TWITTER, CAO)

« Ça fait 40 ans qu'on négocie et ça fait 20 ans qu'on a une entente de principe, ajoute le chef Dominique. Tout est prêt pour la ratification du traité. »

Ce dernier a aussi ajouté que les négociations avec le gouvernement fédéral sur les enjeux névralgiques sont bouclées et qu'il ne reste que quelques petits éléments à régler. « Nous avons notamment réglé la question de la fiscalité, dit-il. On va pouvoir se doter d'un régime fiscal au moment où nous allons le décider, ce qui sera plus facilitant pour l'acceptabilité sociale. »

Autrement dit, Mashteuiatsh pourrait appliquer un système de taxation si la Première Nation le décide, et seulement lorsque les membres auront atteint « un état de santé financière comparable à celui de nos voisins », note Gilbert Dominique, qui ajoute que le Canada a accepté de signer un traité évolutif.

Avec une entente en poche, les communautés innues pourront jouir d'un plus grand pouvoir d'autodétermination. « Ça nous fera un gros coffre à outils pour nous donner les moyens légaux pour faire nos propres lois, notamment dans le domaine de l'éducation, souligne le chef de Mashteuiatsh. Ça nous donnera les leviers pour nous permettre de nous développer, en partenariat avec nos voisins, et ça nous donne une certitude quant à la continuité de nos droits sur le territoire. »

Même si le traité ne prévoit pas de droit de veto sur le territoire, il offrira des bases solides pour convenir d'un processus de consultation adéquat. « Si on avait eu un traité, en tenant compte de nos droits, on n'aurait pas eu besoin de poursuivre le gouvernement dans le dossier du caribou forestier », note le chef innu.

Quel que soit l'état d'avancement du dossier le 1er avril 2023, les trois chefs innus comptent consulter leur population pour avoir son point de vue sur un éventuel traité.